

Communauté de Communes Loire Layon Aubance

1 rue Adrien Meslier
CS 80083
49 170 ST GEORGES SUR LOIRE cedex
02 41 74 93 74
michel.cornu@loirelayonaubance.fr



Au 1er Janvier 2017, les Communauté de communes Loire Layon, des Coteaux du Layon et Loire Aubance ont fusionné pour former la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - o Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'Intérêt Communautaire
 - o Elaboration et suivi du SCoT et des schémas de secteurs
 - o Création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire
 - o Aménagement numérique du territoire

- Accueil des gens du voyage :
 - o Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, des terrains familiaux locatifs et des aires de petits passages, inscrits au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Maine-et-Loire.

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - o Elaboration PLH
 - o Conduite de toutes actions en faveur du logement déclarées d'intérêt communautaire.

OBSERVATIONS

La Communauté de communes Loire Layon Aubance est couverte par le SCoT Loire en Layon approuvé le 29 juin 2015 et le SCoT Loire Angers approuvé le 9 décembre 2016.

Suite à l'extension du périmètre du Pôle métropolitain au 1^{er} janvier 2017 résultant de l'application du schéma départemental de coopération intercommunale, le nouveau territoire est concerné par 4 « ex-SCoT » dont 2 sont toujours opposables (SCoT Loire Angers et SCoT Loire en Layon).

L'application de deux SCoT ne couvrant pas l'intégralité du Pôle métropolitain et la présence de territoires en zone blanche ne pouvait être qu'une situation transitoire. Les élus du Pôle métropolitain Loire Angers ont donc décidé le 29 janvier 2018 d'élaborer un SCoT unique.